

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 décembre 2020, s'est réuni le 21 décembre 2020 à la salle Balavoine, sous la présidence de M. Patrick NICOLE-WILLIAMS, Maire.

Secrétaire de séance : Jacques DOS SANTOS

**PRESENTS** : Mmes et MM. P. NICOLE-WILLIAMS, C. GUETAT, C. KOPFERSCHMITT, J. DOS SANTOS, D. PENOT, M. LORIOT-CARNIS, Y. TOUYERAS, R. MESLEM, M. FAYET, J. GUILLERMINET, C. GAMBIER-ORTIZ, M. GUENNOUN, M. LOMBARD, L. DI SANTO, B. LOUKILI SENHAJI, M. TUNCA, H. KHETTAB, J. GAGET, A. CROS, L. GRONDIN, C. DEBRYE, J.N. SALMON, A. VERJUS, A. SAGIROGLU, A.V. MITTENDORFER

**ABSENTS REPRESENTES :**

J.C. DURA pouvoir à L. DI SANTO

G. GENTHON pouvoir à C. GUETAT

Z. MAZARI pouvoir à D. PENOT

K. HALLOUL pouvoir à J.N. SALMON (jusqu'à la délibération numéro 12)

C. DUMOULIN pouvoir à A. VERJUS

L. NASSISI pouvoir à A.V. MITTENDORFER

**ABSENTS EXCUSES** : N. GUSTO, B. JAN

<b>DOMAINE</b>	<b>COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS</b>	<b>VOTES</b>
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>	Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.	Le conseil prend acte
	Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 12 octobre 2020.	unanimité
	Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal de Villefontaine.	unanimité
	Le conseil municipal fixe les orientations relatives aux formations des élus et décide de définir annuellement l'enveloppe financière prévue à cet effet.	unanimité
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs de la ville.	unanimité
	Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents non titulaires de droit public.	unanimité
	Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement au réel, sur présentation de justificatifs, des frais de repas occasionnés par les déplacements professionnels des agents de la commune.	unanimité

<b>FINANCES</b>	Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de SARA Aménagement.	Le conseil prend acte
	Le conseil municipal autorise les virements de crédits en provenance du budget du CCAS au profit du budget de la commune pour un montant de 232 140,76 €.	unanimité
	Le conseil municipal alloue au CCAS le versement d'une avance de 50 000 € sur la subvention communale au titre de l'exercice 2021.	unanimité
	Le conseil municipal autorise l'ouverture du quart des crédits d'investissement ouverts en 2020 pour l'année 2021 jusqu'au vote du budget comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre 20 : 187 097.75 €</li> <li>- Chapitre 204 : 20 900 €</li> <li>- Chapitre 21 : 1 272 779.05 €</li> <li>- Chapitre 23 : 552 317 €</li> </ul>	unanimité
	Le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur des cotes irrécouvrables pour un montant de 5 859,37 €.	unanimité
	Le conseil municipal autorise l'ouverture de l'autorisation de programme portant sur la restructuration partielle de l'Hôtel de Ville pour l'aménagement d'un guichet unique, opération dont le bilan prévisionnel s'élève à 1 000 000 €.	5 voix contre, 26 voix pour
	Le conseil municipal autorise l'ouverture de l'autorisation de programme portant sur la réhabilitation extérieure du groupe scolaire Galilée, opération dont le coût prévisionnel s'élève à 2 760 000 €.	unanimité
<b>ECONOMIE DE PROXIMITE</b>	Le conseil municipal émet un avis favorable sur la proposition de calendrier de dérogation au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2021.	2 voix contre, 29 voix pour
	Le conseil municipal approuve le projet de bail avec l'association Création d'un lieu collectif à Villefontaine, la Caravane des possibles pour l'exploitation d'un bar-restaurant proposant des produits locaux et artisanaux à des tarifs accessibles à tous et pour l'organisation d'ateliers culinaires.	2 abstentions, 29 voix pour
	Le conseil municipal approuve la création, la composition et le règlement interne d'un comité consultatif des marchés pour la durée du mandat.	unanimité
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP Réussite Educative Nord Isère portant prorogation jusqu'en 2022.	unanimité

<b>VIE SCOLAIRE</b>	Le conseil municipal approuve le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des élèves accueillis en classes ULIS pendant l'année scolaire 2019/2020 : 1 284.02 € pour 1 élève.	unanimité
<b>AFFAIRES FONCIERES</b>	Le conseil municipal approuve les termes de la convention au profit de la SARL Construction Rhône Alpes Logements pour bénéficier d'une servitude de tréfonds sur une parcelle communale permettant l'installation de canalisations d'évacuation des eaux et l'installation de gaines techniques nécessaires à l'alimentation en électricité et en téléphone.	unanimité
<b>URBANISME</b>	Le conseil municipal approuve la mise en conformité du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) avec les dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019.	unanimité
	Le conseil municipal décide de maintenir la compétence « Plan Local d'Urbanisme », document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la commune.	unanimité
<b>CCAS</b>	Le conseil municipal approuve la convention cadre entre la commune de Villefontaine et le CCAS de Villefontaine.	unanimité
	Le conseil municipal approuve les avenants de transfert des conventions de prestations d'entretien assurées par le Chantier Environnement Insertion de la commune au CCAS avec Dynacité, Semcoda, Foncia l'Immobilière.	unanimité

Le Maire,

Patrick NICOLE-WILLIAMS